

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAE 35 Subvention (6.100 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (5e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité Soufflot (5e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 6.100 euros est attribuée au Comité Soufflot situé 3, rue Soufflot à Paris 5e (124881 - 2020_11121) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 12.999 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO